

Sponsors

Les dépenses de parrainage de l'entreprise rémunèrent la prestation de publicité rendue par l'organisme dans le cadre de l'opération de parrainage. Elles correspondent à la rémunération de la prestation rendue par l'organisme" parrainé, comme l'indique l'instruction BOI-BIC-RICI-20-30-10-20 du bulletin officiel des finances publiques (BOFiP).

Ces dépenses sont déductibles du résultat de l'entreprise, dans les cas prévus à l'article 39-1 7° du code général des impôts.

Palier	Montant	Contreparties
1	1 500,00€	<ul style="list-style-type: none">• Publicité sous chapiteau• Présence sur notre site internet• Places de spectacle• Accès à la roulotte
2	2 500,00€	<ul style="list-style-type: none">• Publicité sous chapiteau• Présence sur notre site internet• Places de spectacle• Accès à la roulotte
3	5 000,00€	<ul style="list-style-type: none">• Publicité sous chapiteau• Présence sur notre site internet• Places de spectacle• Accès à la roulotte• Tribune réservée lors des spectacles
4	10 000,00€	<ul style="list-style-type: none">• Publicité sous chapiteau• Présence sur notre site internet• Places de spectacle• Accès à la roulotte• Tribune réservée lors des spectacles• Mise à disposition d'espace
5	15 000,00€	<ul style="list-style-type: none">• Publicité sous chapiteau• Présence sur notre site internet• Places de spectacle• Accès à la roulotte• Tribune réservée lors des spectacles• Mise à disposition d'espace• Spectacle privé• Sur-mesure